

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

4^e SÉRIE. — TOME V.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELINE.

1867

EEN FRIESCH BRUNO MUNTJE

TEN ONRECHTE TOEGESCHREVEN

AAN DE HEEREN VAN KUINRE EN AAN MEWEKINUS, HEER VAN RUINEN.

(Un monnaie frisonne de Brunon attribuée à tort aux seigneurs de Kuinre et à Mewekinus, seigneur de Ruinen.) Brochure de 5 pages, in-8°, 1866.

PLANCHE I, n° 4.

Cette petite brochure, de la main de M. L. Oldenhuis Gratama, à Assen, insérée dans les *Bijdragen tot de geschiedenis en oudheidkunde, inzonderheid van de provincie Groningen*, que MM. Acker Stratingh, Feith et Boeles publient (vol. III, 1^{re} partie, pp. 74-79, 1866), a la prétention de réfuter l'opinion de M. le professeur P.-O. Vander Chijs, ainsi que celle qui a été émise par M. J.-E.-H. Hooft van Iddekinge, et approuvée par M. Camille Picqué, sur une petite monnaie de billon, assez fruste.

En lisant tous ces noms de numismates distingués et en ajoutant celui de l'humble auteur de ces lignes, on court risque d'entendre des exclamations du genre de : *tant de choses dans un ménuet, ou de tant de bruit pour si peu de besogne!*

Pourtant, je dois me mêler dans le combat.

M. Gratama a offert sa brochure à la société frisonne d'histoire, etc., en proposant de la réimprimer dans le *Vrije Fries*, et puisque mon avis, après l'avoir lue, a été négatif, je dois justifier mon opinion. Je l'aurais même fait sans cette circonstance, puisque j'ose un peu dire *mea res agitur*.

Bien que, par devant Themis, la recherche de la paternité soit interdite; quand il s'agit de numismatique, elle est totalement permise; et étant à peu près le père des monnaies frisonnes du XI^e siècle, de Brunon, il me convient de récuser la paternité là où l'on veut, à tort et à travers, me forcer de reconnaître comme mon légitime enfant une monnaie du XIII^e siècle.

Mais exposons, en avocat, l'affaire, aussi succinctement que possible, devant MM. les jurés numismates.

M. C.-P. Serrure, trouvant la monnaie en question dans la collection de M.-J. de Meyer à Gand, l'avait envoyée à M. Vander Chijs, occupé à rédiger son mémoire sur les monnaies de l'Over Yssel en général et particulièrement sur celles de la petite ville de Kuinre. M. Vander Chijs la mit d'abord de côté; mais, plus tard, il l'inséra dans le supplément des planches de l'Over Yssel, pl. XX, n^o 1 (1854), et y lisait (p. 161).

HECII (?) TS KVN....

MIL (?) | ITIS | DEC (?) IHR.

En 1863, M. Hooft van Iddekinge fit paraître une brochure intéressante, de 12 pages, intitulée : *Iets over de heerlijkheid Ruinen en over eene vermoedelijk aldaar*

geslagene munt. (Notice sur la seigneurie de Runen et une monnaie probablement frappée dans ce lieu.) Il lisait, p. 28, la légende **HECIIIS RVNE**(*nsis*) et retrouvait dans ce nom un *Mevekinus van Ruinen*, le possesseur d'une seigneurie enclavée dans la Drenthe, à quelques lieues de Cuinre. Ce seigneur nommé aussi *Meukinus* et *Meus*, portait, dans un acte de l'an 1263, le titre du revers de la monnaie *Miles*.

M. Cam. Picqué, en annonçant la brochure (*Revue belge*, 1865, pp. 165-166), disait : « Nous voyons, pour notre part, que M. Hooft est parfaitement dans le vrai : nous lisons avec lui **MECIAS**. On regrettera seulement qu'il ne l'ait pas fait reproduire par un bon dessinateur : cela eût fixé les doutes de tout le monde. » Et, en vérité, la brochure de M. Gratama prouve que l'attribution n'est pas encore fixée.

M. Gratama combat l'opinion de M. Hooft van Iddekinge par quelques arguments de valeur très-différente. Il dit : « Ce serait la seule monnaie connue de Ruinen. » Ruinen était une seigneurie de peu d'importance « qui n'avait pas le droit de battre monnaie, » l'abréviation de *Mewekinus* n'est pas *Mecias*, mais *Mewes*. Le type de la monnaie est plus ancien que l'an 1262, où *Mewekinus* vivait. Le mot *miles* ne se rencontre que sur les monnaies de Kuinre et *militis*, *in genitivo*, serait très-insolite.

On pourrait répondre qu'il s'agit ici probablement d'une monnaie copiée sur une autre monnaie qui avait cours dans le pays, et qui était, elle-même, une imitation d'une monnaie légalement frappée. Ces seigneurs de Kuinre, les pirates du Zuiderzee, étaient des monnayeurs sans titre, pourquoi un seigneur de Ruinen, à quelques lieues de dis-

tance, alléché et séduit par les gains importants que les seigneurs de Kuinre tiraient de leur monnaie, n'aurait-il pas fait de même? Il n'avait eu besoin que de changer le *K* en *R*, et il est très-remarquable, qu'au moins sur une des monnaies attribuées à Kuinre, le *K* est figuré de telle manière qu'un numismate du premier rang, M. Lelewel, y voyait un *R*. (*Observations*, p. 16, pl. n° 4, reproduites par Vander Chijs, pl. II, n° 35. pp. 154 et 176.)

Un Jean de Ruinen est nommé dans un acte de l'an 1292. Il était fils de Mewekinus et portait alors le titre de *Domicellus* (Jouker), un mot qui se rencontre aussi sur les monnaies de Cunre où le génitif, réputé *insolite* par M. Gratama, de MILITIS abonde. (*Voy. Vander Chijs*, n° 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 23, etc.)

Mais M. Gratama ne se borne pas à ces objections; il va plus loin et dit : « Je tiens tout simplement cette monnaie « pour un denier frison du comte Brunon, 1038-1057, et « je lis les légendes : HEC (Henricus) LXX I(mperator) « A(ugustus) SRVN. Le B de Brun est ostensiblement usé « selon le dessin. (Reproduit en vignette, en haut de cet « article.) Un B et un S dans l'écriture gothique se ressem- « blent beaucoup, ainsi que le L et S.

« *Rev.* Une des quatre légendes (on n'a qu'à choisir!) :

« HILIVNS VERT MO ;

« HILIVIS VERT MO ;

« HILILIS VERT MO ;

« HILILIE VERT MO.

« pour indiquer Leeuwarden, *Liewert*, *Liert* moneta.

« L'abréviation HEC pour *Henricus* se retrouve. Impe-

« rator Augustus était une addition usée. Sur les monnaies
« de Brunon, de M. Dirks, on trouve à la fin de la légende :
« IE, E, RE, IRE, IE, ER, PE ou IR (*Imp. rex*), HIL
« pour L est reçu : par exemple, sur les monnaies de
« *Ludovicus pius*, décrites par moi, en 1842, HLVDO-
« VICUS, ILLVDOVICVS, HILLVDOVICVS, et il y a
« une foule de mutilations du nom de Leeuwarden, etc. »

Vraiment, nous ne savons par où commencer pour réfuter l'opinion de M. Gratama. Comparons d'abord tout simplement, sans nous occuper encore des légendes, le type de la monnaie en question avec une véritable monnaie de Brunon III, monnaies qui n'ont qu'un seul type. — Elles ne se ressemblent en rien : les monnaies de Brunon représentent, d'un côté, un *roi* ou *empereur* (Henri III, roi, 1039-1047, empereur, 1047-1056), *couronné, avec le sceptre devant lui, tourné à droite*, le buste de la monnaie en question est tourné *à gauche*, il ne porte qu'une espèce de bourrelet ou ses cheveux au naturel, *sans couronne et sans sceptre*. La différence des revers est, s'il se peut, encore plus grande. Le champ est divisé en entier par deux rangées de perles où se trouve le nom du comte Brunon III, de cette manière :

.....
BR . VN
.....

avec la légende divisée en deux parties : LVIN — VERT, tandis que sur la monnaie en question on trouve une *croix partageant toute la monnaie en quatre parties*, un type tout à fait *insolite*, dans le xi^e siècle, sur les monnaies de

l'Allemagne, inventé probablement par les Anglo-Saxons pour indiquer tout justement où la monnaie devait être partagée ou brisée pour obtenir des subdivisions ou, comme on dit, de la petite monnaie.

Pour ce qui regarde les légendes, selon la lecture de M. Gratama, faisons observer que les mots *I(mperator)*, *A(ugustus)* ne se trouvent sur aucune monnaie de l'empereur Henri III. C'était tout simplement *I(mperator)*. Aucune monnaie de Brunon n'a ce nom après celui de l'empereur pour finir la légende. Comment M. Gratama peut-il retrouver *HILIVNS VERT MO*, ou quelque chose de semblable, dans la légende du revers? Cela passe les bornes. *Judicent peritiores!*

J. DIRKS,

de l'Académie royale des sciences des
Pays-Bas.

Leeuwarde, 16 juillet 1866.

